

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2014

MODULATION CONTRIBUTIONS ENTREPRISES - (N° 1874)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 4

présenté par

M. Sansu, rapporteur au nom de la commission des finances

ARTICLE 4

À l'alinéa 12, après la troisième occurrence du mot :

« de »,

insérer le mot :

« première ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.